

LE DELEGUE

du personnel

8^e ANNEE. — MENSUEL.Rédaction : 213, rue Lafayette — PARIS (10^e)

L'année qui vient de se terminer a confirmé les craintes exprimées par la C.G.T. quant aux répercussions néfastes de la politique gouvernementale et de l'offensive patronale sur le niveau de vie des salariés, la persistance de l'instabilité de l'emploi, son aggravation dans de nombreux secteurs d'industries, la poursuite de la guerre d'Algérie et les atteintes portées

au libre exercice du droit syndical.

Mais 1959 a vu également une nette reprise de l'activité syndicale dans les entreprises et un développement incontestable de l'action unie, notamment après le retour des congés.

Des succès non négligeables ont été remportés : suppression de la franchise de 3.000 francs sur le remboursement de la Sécurité So-

ciale, augmentations de salaires certes insuffisantes mais qui ont néanmoins ouvert une brèche dans les tentatives de blocage des salaires, affirmation du droit du peuple algérien à l'autodétermination. A un niveau plus général il faut saluer avec beaucoup de satisfaction le climat de détente internationale qui préside aux rapports entre les Nations.

Aux élections professionnelles la C.G.T. gagne en influence avec des majorités parfois jamais atteintes depuis des années.

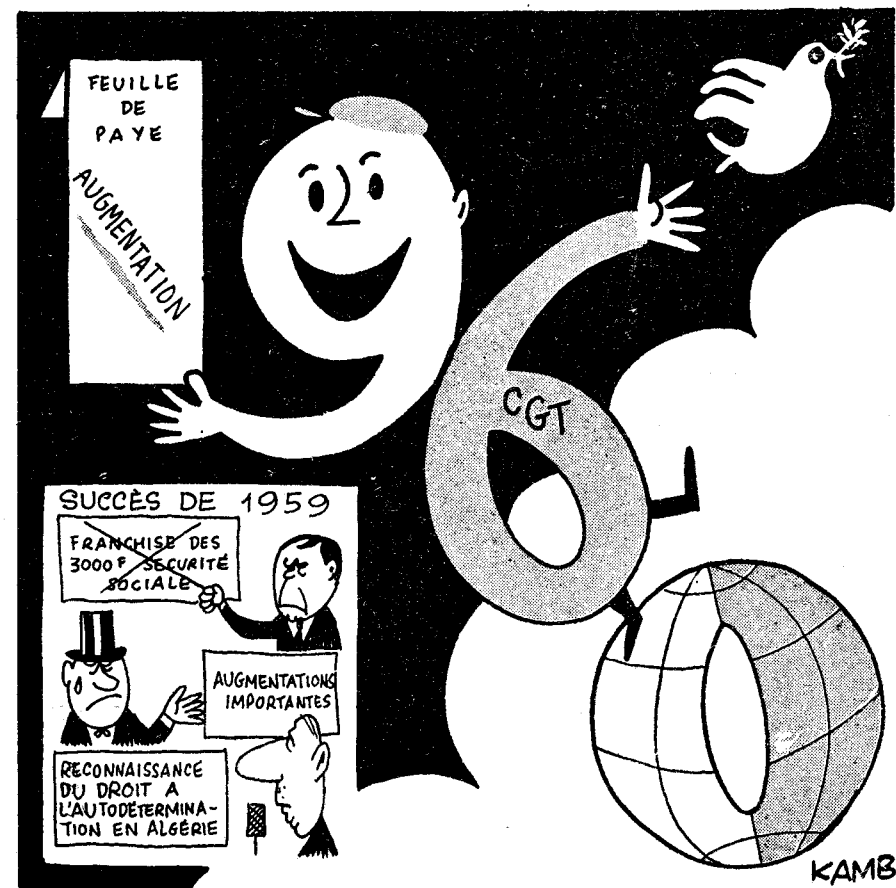
Ces résultats sont encore insuffisants mais tels quels ils sont le produit de multiples actions, aux formes les plus variées dans l'organisation et la conduite desquelles nos syndicats ont été à l'initiative en s'appuyant en particulier sur l'activité féconde de la masse de nos militants.

Dans ces efforts on retrouve au premier rang la masse de nos délégués du personnel.

Nos vœux pour 1960 ? S'appuyer sur ces premiers résultats pour en obtenir d'autres encore plus conséquents en matière de salaires et de rémunérations, pour la paix négociée en Algérie, pour le désarmement et l'amitié entre tous les peuples.

Pour cela les délégués du personnel seront encore à la pointe du combat en ne perdant jamais de vue la nécessité de renforcer encore notre organisation syndicale par la recherche, en permanence, de nouveaux syndiqués.

L. MASCARELLO,
Secrétaire de la C.G.T.



Un rêve millénaire qui peut devenir une réalité

Le plan de désarmement présenté à l'Assemblée Générale des Nations Unies (O.N.U.) par le gouvernement soviétique a eu un retentissement considérable dans le monde et en particulier parmi les masses populaires.

Conformément à la décision du Comité Confédéral réuni les 3 et 4 décembre dernier, le Bureau Confédéral a édité à

peuples dans le monde. Ils exigent que les sommes fabuleuses consacrées aux dépenses d'armement soient utilisées pour des œuvres de paix, pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, pour la construction de logements, d'écoles, d'hôpitaux, de crèches, de routes, d'installations sportives, etc.

Fidèle à ses principes et à ses traditions la C.G.T. se place encore à la pointe du combat pour apporter sa contribution active au désarmement général.



1 million d'exemplaires le « Programme de désarmement général et total » proposé par le gouvernement de l'U.R.S.S. Ce programme qui correspond à l'aspiration millénaire des peuples à la Paix et à la Concorde entre les Nations doit être largement diffusé et commenté dans les entreprises.

La question du désarmement n'est pas nouvelle. Elle a été soulevée à maintes reprises dans le passé et, il faut bien le dire, sans succès. Aussi les sceptiques sont nombreux et ne se privent pas d'objections : « C'est une utopie. Il y a toujours eu des guerres », etc., etc.

C'est vrai que le désarmement est une chose difficile à obtenir, difficile mais non impossible.

Bien sûr il y a et il y aura encore de nombreuses et sérieuses résistances, en premier lieu en provenance des hommes des monopoles, du grand capital industriel et financier qui tirent les ficelles gouvernementales dans les pays capitalistes et pour lesquels la production d'armement est une source de substantiels profits.

Il y a les attardés de la guerre froide effrayés par les succès remportés en tous domaines dans les pays où la classe ouvrière a pris le pouvoir ; effrayés également par l'ampleur du mouvement de libération nationale qui anime les peuples coloniaux et dépendants.

Mais il existe maintenant des forces capables d'imposer la paix par le désarmement et la coexistence pacifique entre les Nations.

Avec les armes de destructions massives qui existent aucune nation au monde aucune partie du globe n'est à l'abri du danger que représente l'utilisation des armes atomiques, thermo-nucléaires et téléguidées. La politique du « risque calculé » qui a été pronée en particulier par les milieux militaires des U.S.A. n'est pas sans danger pour ceux-là mêmes qui l'ont préconisée et la préconisent encore dans certains milieux.

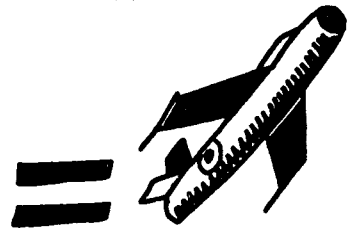
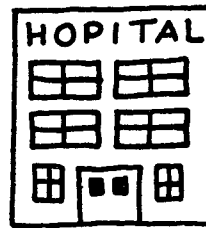
Par ailleurs la force grandissante des pays du secteur socialiste fait réfléchir les partisans de l'aventure guerrière qui n'ignorent pas que la riposte serait foudroyante.

Enfin on ne saurait passer sous silence l'ardente et puissante volonté de paix exprimée toujours plus fortement par les

LES DEPENSES CONSACREES A L'ARMEMENT SONT DAVANTAGE QUE DU GASPILLAGE (1)

C'est ainsi que :

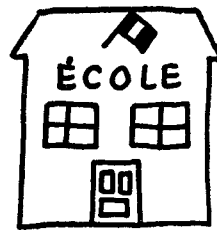
- 500 milliards de « nouveaux francs » sont dépensés annuellement dans le monde entier pour les dépenses militaires.
- Avec le prix d'un bombardier « forteresse volante » on pourrait soigner 900.000 lépreux (ils sont des millions dans le monde).



- La construction d'un hôpital égale le prix d'un avion « chasseur moyen ».
- Selon une statistique de l'U.N.E.S.C.O., 860 millions d'enfants et d'adolescents de 5 à 19 ans habitent sur la terre :
 - 30 % ont la possibilité de fréquenter l'école primaire,
 - 7 % l'enseignement supérieur.
- 44 % des adultes sont analphabètes.

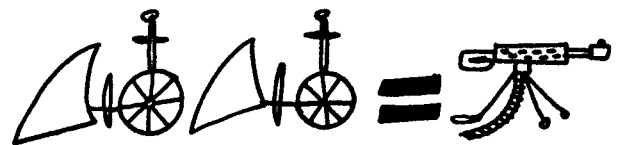
OR UN CHAR D'ASSAUT REVIENT, ENVIRON, A AUTANT QUE LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE

- Sur 350 millions de familles d'agriculteurs, 250 millions utilisent encore la pioche ou la faucille au lieu de la charrue, de la faux et de la machine agricole.



OR UNE CHARRUE COUTE A PEU PRES LA MOITIE D'UNE MITRAILLEUSE MODERNE

- Dans le monde 4 à 5 hommes doivent travailler pour équiper et faire vivre chaque soldat.



(1) Les éléments statistiques dont nous nous servons ont été puisés dans le numéro 12, de 1959, de la Revue « JEUNESSE DU MONDE ».

L'INDISPENSABLE CONTRIBUTION DES DELEGUES dans le recrutement et le renforcement de la C.G.T.

Dans sa lettre du 25 novembre 1959 : POUR L'ORGANISATION D'UNE GRANDE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT, DE RENFORCEMENT DE LA C.G.T., le Bureau Confédéral s'adressait ainsi à toutes les organisations :

« Une des tâches essentielles pour tous les militants, pour toutes les militantes est :

— d'organiser une grande campagne de recrutement, de faire en sorte que la C.G.T. et ses syndicats soient toujours plus nombreux, mieux organisés, plus actifs, plus puissants, intimement liés aux travailleurs, toujours mieux implantés dans les entreprises et, notamment, dans les grandes entreprises.

« C'est là une tâche qu'exige la situation et celle-ci la rend possible ».

Nous sommes maintenant en pleine remise des cartes syndicales 1960 et le recrutement est la préoccupation centrale de nombreux militants — délégués en tête.

C'est vrai que nos « délégués du Personnel et Comité d'Entreprise » sont les « hommes de confiance » des travailleurs et travailleuses. Elus à de très fortes majorités de voix, quelle force encore plus grande aurait la C.G.T. si celles ou ceux qui votent pour nous prenaient leurs cartes 1960 ?

Est-ce là une tâche impossible ? Non !

Bien sûr dans nombre d'entreprises il y a un écart considérable entre le nombre de syndiqués et celui des voix obtenues par nos listes, mais qui, mieux que les délégués, peut participer activement à combler progressivement ce décalage en mettant en permanence toutes les possibilités et moyens qu'ils possèdent dans leurs propres activités en tant que représentants de notre organisation.

QUELQUES IDEES QUI PEUVENT AIDER :

Pourquoi ne pas faire le « Bilan d'activité 1959 » de la section syndicale en cette nouvelle année — ce qui a été arraché par l'unité d'action, de la petite à la plus grande revendication — ce qui reste à obtenir — montrer le rôle des délégués — les nombreuses délégations à la direction — le nombre d'heures de discussions, etc., etc., de nombreux militants en seraient étonnés, bien plus les travailleurs. Si l'on mentionnait sur un cahier d'accueil par exemple, tous les « avantages » qui souvent dépassent le cadre de la convention collective et « acquis » par plusieurs années de lutte.

Ce « cahier d'accueil » remis à chaque nouvel embauché enlèverait tout « paternalisme » du patron et serait un moyen pour le délégué de se faire connaître pour toute aide pendant la période d'essai — de faire valoir que l'organisation est « nécessaire » et « payée ».

Ainsi, par l'aide fraternelle apportée, la carte syndicale sera le plus souvent acceptée.

— Les délégués qui ont acquis cette riche expérience pour définir et rassembler les revendications — organiser et unir les

travailleurs pourraient avec un effort supplémentaire mettre leurs connaissances et leur dévouement en direction de l'entreprise à côté, où les travailleurs sont inorganisés et très souvent les plus exploités, en les aidant pour améliorer leurs conditions de vie et de travail — nous contribuerons à les organiser, à faire élire leurs délégués et à renforcer l'organisation syndicale sur la base locale.

Les délégués bien souvent sous-estiment la confiance qu'ils reçoivent à travers les élections et n'en tirent pas tous les avantages. Par l'estime qui leur est portée, ils ont une plus grande autorité, par exemple pour régler tel ou tel malentendu entre syndiqués ou militants. Bien souvent il arrive qu'un adhérent n'a pris ou obtenu tous ses timbres 1959. Il sera oublié pour sa nouvelle carte et c'est un adhérent de perdu.

Ils peuvent aussi aider efficacement au développement de l'activité collective, connaissant bien les hommes et les femmes d'une équipe ou d'un service, ils seront écoutés pour mettre en place le ou les responsables pour la mise à jour chaque mois des cotisations — diffuser la « V.O. » — recevoir les revendications. Particulièrement pour ces petites tâches mais si importantes des jeunes gens et jeunes filles se formeront à la vie militante comme la plupart d'entre-nous l'avons été. Ils peuvent aussi participer à la diffusion de nos brochures et particulièrement celle de l'U.D. de la Seine « ETRE SYNDIQUE » qui est un « outil » indispensable dans notre campagne d'adhésions 1960. Egalement les délégués sont plus « rodés » dans les prises de parole, comptes rendus de délégués à travers les débrayages, actions ou mouvements divers pour appeler à prendre la carte syndicale 1960 mais également après chaque élection professionnelle en s'appuyant sur les fortes majorités qui s'expriment sur nos candidats.

Déjà, en ce début de janvier un certain recensement a été fait pour les adhérents 1959, à cela s'ajoutent des adhésions nouvelles, mais il reste des travailleurs qui ont hésité, ou bien ce sont des groupes entiers surtout dans les grandes entreprises qui n'ont pas été touchés.

L'intervention des délégués, la confiance qu'ils ont reçue et leur connaissance est importante pour gagner les hésitants, les aider un à un à franchir le pas nécessaire.

Ce sont là de petits exemples, pour la plupart connus, mais qui souvent sont inutilisés. Les délégués du personnel, nous en sommes sûrs, avec l'aide du syndicat, des sections syndicales, des militants et des syndiqués en trouveront d'autres.

L'essentiel dans cette bataille engagée pour le développement et le renforcement de nos forces syndicales c'est que rien ne soit négligé, oublié, c'est de rechercher, organiser et réaliser toutes les initiatives possibles avec hardiesse et confiance.

Comme l'indique la lettre du Bureau Confédéral :

« LE SUCCES DE LA GRANDE CAMPAGNE DE RENFORCEMENT DE LA C.G.T. DEPEND EN DEFINITIVE DES EFFORTS DONT NOUS SERONS CAPABLES, DEPUIS LES ENTREPRISES JUSQU'AUX ORGANISATIONS NATIONALES ».



Pour que l'année 1960 soit une an

Le bilan de l'année qui vient de finir est éloquent. Il est vrai que pour les travailleurs, ce fut une mauvaise année, ainsi que le voulaient les gouvernants et le patronat. Mais il faut reconnaître qu'elle fut moins mauvaise que ces derniers l'auraient voulu, grâce à l'action que nous avons menée. Et nos camarades délégués peuvent s'enorgueillir d'avoir été, avec l'ensemble de nos militants, les artisans du recul du gouvernement et du patronat sur un certain nombre de points.

La continuation de l'action revendicative, son accentuation, la recherche constante des revendications chères aux travailleurs, une activité toujours plus grande de nos organisations syndicales, le développement de l'unité d'action, le renforcement de nos syndicats par un recrutement systématique feront que 1960 sera une année de succès pour la classe ouvrière.

En regardant la collection de notre Bulletin de l'année 1959, on peut mesurer le chemin parcouru.

Notre numéro de janvier faisait l'analyse des ordonnances de de Gaulle venant après le referendum-plébiscite et les élections législatives, le blocage des salaires était accrété, les luttes ouvrières étaient rares.

Mais, tout au long des mois de 1959 l'action s'est développée, l'union a fait de grands progrès, des succès ont été remportés, mettant ainsi en échec les prétentions des gouvernants et des patrons.

« Le pouvoir ne recule pas », déclarait de Gaulle, voici peu de temps à la radio. Allons donc ! Ce qui est vrai, c'est que le pouvoir comme le patronat ne reculent que contraints et forcés par l'action unie des travailleurs.

En ce début 1960, la confiance est plus grande chez les travailleurs pour de nouveaux succès. L'avenir apparaît plus clair pour mener, dans l'unité, les indispensables luttes devant imposer de nouveaux reculs de nos adversaires.

Les quelques exemples que nous citons, ci-dessous, montrent à nos délégués que c'est dans toutes les régions, comme dans les corporations les plus diverses, que les actions sont menées et les succès remportés.

LUTTES REVENDICATIVES



Dans le dernier numéro du « Délégué du Personnel », nous donnions l'appréciation du Comité Confédéral National, des 3 et 4 décembre, sur les luttes engagées pendant l'année 1959. Disons que, depuis, l'évolution de la situation est venue

confirmer la justesse de la position de la C.G.T.

Il y a en effet une remarquable continuité des luttes revendicatives, malgré les fêtes de fin d'année.

Ces luttes affectent tant le secteur public que le secteur privé. Elles portent la marque d'une prise de conscience toujours plus grande des difficultés que la politique gouvernementale et patronale entraîne pour l'ensemble des masses laborieuses. Elles montrent aussi la volonté des travailleurs d'imposer au gouvernement et au patronat des reculs sensibles, notamment dans le domaine des salaires.

Les dernières semaines de 1959 ont vu se développer les actions sous des formes mul-

tiples, délégations auprès des patrons et directions, débrayages dans le cadre d'ateliers, de services ou d'usines, journées d'actions nationales ou régionales.

Depuis octobre, 58 journées d'action ont eu lieu dans toute une série de corporations : chantiers navals, fonctionnaires, travailleurs des P.T.T., des Services Publics, des Tabacs, Ingénieurs des Eaux et Forêts, employés de Banque, des Assurances, de la Sécurité Sociale, des magasins, ouvriers de l'Éclairage, du Papier-Carton, personnel des Cinémas, d'Air-France, des Centres de FPA, Cheminots, ouvriers des cimenteries, personnel technique, administratif et artistique de la Radio et Télévision Française, travailleurs de l'Industrie Laitière, etc.

D'autres journées furent organisées sur la base régionale : travailleurs de la Loire-Atlantique, Métallurgistes de l'Ardèche, du Rhône, de la Loire, de l'Aube ; Bâtiment du Lyonnais ; mineurs de l'Hérault et de l'Aveyron ; Textile du Nord, ou encore par usines : Michelin, Thomson-Houston, Chantiers et Ateliers de Firminy, Ugine, Chaousson, Chantiers du Mont-Blanc, etc.

Ce qu'il convient de relever, c'est que dans tous les cas où des actions sont décidées,

elles entraînent la participation de l'ensemble des travailleurs intéressés.

Là où ces manifestations ont lieu à l'appel de la C.G.T. seule, elles entraînent aussi une grande partie des travailleurs, beaucoup plus grande que celle de notre habituelle influence. Citons à ce sujet les manifestations des Cheminots du 16 décembre, rassemblant de nombreux Cheminots dans tous les grands centres et notamment à Paris où il y eut plus de 10.000 manifestants, à la Gare Saint-Lazare.

Les manifestations de rues sont de plus en plus nombreuses entraînant un grand nombre de femmes (Assurances, Fonctionnaires, etc.).

Les mesures gouvernementales comme celle de l'interdiction de la manifestation de la Chaussée-d'Antin pendant les fêtes de fin d'an

DES S



Dans ce domaine aussi, d'importants changements sont intervenus.

Rappelons que le 1^{er} août 1958, de Gaulle déclarait à la R.T.F. :

« Rien ne peut être actuellement ajouté à la rémunération du personnel des services publics. Il doit en être de

même pour les travailleurs des secteurs privés. »

Mais, déjà, dans les premiers mois de 1959, des augmentations étaient obtenues par les travailleurs qui se mettaient en lutte.

Parmi ceux-ci : 364.000 cheminots obtenaient 3,64 % ; 359.000 travailleurs des Transports : 4 à 8 % ; 110.000 employés de Banque : 4 % ; autant à ceux des Assurances ; 3,2 % à la Sécurité Sociale ; 4 % aux fonctionnaires et Postiers...

En juin, le gouvernement est obligé de supprimer la retenue de 3.000 francs sur la Sécurité Sociale (alors que de Gaulle, quelques jours auparavant déclarait qu'un nouveau référendum serait nécessaire pour cela).

Le 21 septembre 1959, une nouvelle déclaration gouvernementale semblait vouloir servir d'indication au patronat. Cette fois, c'était le Premier Ministre Debré qui la faisait :

« D'une année à l'autre, le taux de hausse annuelle des rémunérations individuelles doit être de l'ordre, par exemple, de 2 à 3 %, éventuellement de 4 %. »

Mais, ... depuis, les Travailleurs de l'Etat

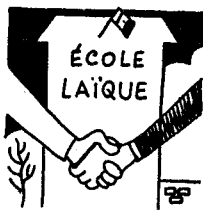
LUTTE POUR LA

Là encore nous pouvons noter d'indéniables progrès dans le développement de l'unité et de l'action pour la Paix négociée en Algérie, venant sur le fond de progrès importants de l'esprit de négociation dans le peuple français.

Nos organisations apporteront une participation plus active que jamais aux acti-

née de succès pour la classe ouvrière

LUTTE POUR LA LAICITE



Le mouvement qui s'est développé contre les projets du gouvernement et des cléricaux a pris une grande ampleur, en particulier dans la classe ouvrière.

Sur la base de la défense de la laïcité des manifestations ont eu lieu avec des organisa-

tions qui jusqu'alors refusaient tout accord avec la C.G.T., ce qui a permis une progression très nette de l'union sur ce plan qui se reflète dans la rencontre de nombreuses organisations C.G.T., F.O. et F.E.N., et dans certains cas C.F.T.C. à côté d'organisations laïques et d'organisations politiques, telles le Parti Communiste Français, le Parti Socialiste Autonome, la S.F.I.O. et même le Parti Radical.

Dans 28 départements, la C.G.T. se retrouve aux côtés des U.D. F.O., et dans un, avec la C.F.T.C.

Mais, malgré cela, la loi a été votée. Son contenu est grave. En effet, l'aspect financier de la question, bien que non négligeable, est largement dépassé. Les intentions réelles des cléricaux et des gouvernants sont de pousser

à la cléricalisation de l'école publique. Cela correspond d'ailleurs aux objectifs d'ensemble du nouveau pouvoir : embrigader le peuple et porter des coups aux forces de progrès.

La situation est donc très sérieuse.

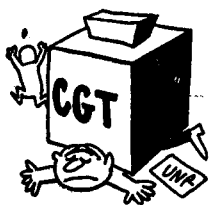
Mais elle comporte un aspect positif puisque les forces laïques ont commencé un sérieux regroupement.

Il nous faut donc poursuivre et développer la bataille contre la loi de guerre à l'école laïque, contre les applications même puisqu'aussi bien un certain nombre de celles-ci vont dépendre des départements et des localités.

« C'est pourquoi la C.G.T. appelle l'ensemble de ses organisations, ses militants et la masse des travailleurs à prendre toutes initiatives utiles en vue d'une part de contribuer au plus large rassemblement de toutes les forces laïques, d'autre part d'assurer le succès de la pétition nationale décidée par le C.N.A.L. (Comité National d'action laïque), afin de combattre, à tous les échelons, les conséquences antilaïques de la récente loi scolaire. »

(Résolution de la C.A. de la C.G.T. du 6 janvier 1960.)

RESULTATS D'ELECTIONS



Il y a quelques mois encore la radio et la grande presse faisaient état de résultats d'élections professionnelles dans telle ou telle entreprise. Pourquoi ?

Au nom de l'information, pensaient quelques-uns. Comme par hasard c'était pour faire remarquer que la C.G.T. perdait des voix.

Avez-vous remarqué comment la presse dite d'information et la radio étaient devenues muettes ? A quoi bon parler de ces élections où dans tous les cas — à de très rares exceptions près — la C.G.T. non seulement regagne les voix qu'elle avait perdues un moment, mais dépasse dans la plupart des cas les pourcentages les plus élevés qu'elle avait pu obtenir. Toutes les autres organisations sont en perte de voix et de pourcentage. Nos gains sont de 8,9, 10 % et quelquefois plus par rapport à 1958.

Dans certaines catégories, notamment chez les Cadres, nous dépassons les 10 % de progression. Quelques résultats récents :
Dans le Textile :
A la VISCOSE de Gauchy (Pas-de-Calais), la C.G.T. passe de 79 à 85 %, pendant que F.O. descend de 21 à 14 %.

Chez WALLUIT, à Vienne (Isère), la C.G.T. passe de 60 à 77,7 %, F.O. de 17 à 22,2 %, tandis que la C.F.T.C., qui avait 22,5 %, ne présente plus de candidats.

Dans les Chimiques, à Saint-Auban, chez Péchiney, la C.G.T. gagne 9 %, la C.F.T.C. perd 5 % et les indépendants 4 %.

A la SHELL-BERRE, au premier collège, la C.G.T. gagne 11,1 % que perdent les indépendants ; au deuxième collège, la C.G.T. gagne 11,34 % que perd la coalition Indépendants-C.G.C.

Dans les Métaux.

Chez C.S.F. à Levallois : au premier collège, la C.G.T. gagne 11,7 %, que perd la C.F.T.C. ; au deuxième collège, la C.G.T. gagne 6,9 %, que perdent la C.F.T.C. (- 2 %) et la C.G.C. (- 4,9 %).

Il faut noter l'échec de l'opération tentée par le gouvernement et le patronat de constituer des syndicats indépendants.

Il est vrai qu'ils avaient réussi avec l'U.N.R., à présenter des listes, il y a un an, et à obtenir un certain nombre de voix.

Aujourd'hui, leurs voix disparaissent avec les illusions qui avaient pu naître sur la politique gaulliste.

Ces résultats montrent le recul de l'esprit et des pratiques de collaboration des classes.

(SUITE EN PAGE 8.)

UCCES

ont obtenu 5 % ; ceux des Sucrieries : 5 % aussi ; dans les Vins et Spiritueux : 5 à 11 % ; les employés de commerce du Béarn : 7 % ; le Bâtiment de Haute-Savoie : 7 % ; les Mineurs de Marjevois : 4 % avec prime supplémentaire de 5 à 10.000 francs, suivant l'ancienneté ; à l'I.B.M. (entreprise d'Electronique) : 12 %. Les travailleurs de la SO ME CA, dans l'Aude : 25 francs de l'heure ; chez ICO-Propagaz à Montreuil, c'est 32 francs de l'heure ; au Creusot de 5 à 17 francs, des Mégissiers de Graulhet (Tarn) : 15 francs ; à la SAMAS (entreprise de transports) : 25 francs ; aux Forges d'Audincourt (Doubs) : 15 francs ; chez Lison à Lons-le-Saunier : 8 à 15 francs ; à la Manufrance de Saint-Etienne : les professionnels, après deux grèves de 2 heures obtiennent de 22 à 45 francs de l'heure, ce qui stimule les travailleurs des autres services qui agissent, eux aussi. Les employés de bureau et ceux de la manutention obtiennent à leur tour de 6 à 10 % d'augmentation. Pour l'ensemble de la Loire, l'Union Départementale estime à 50.000 travailleurs le nombre de ceux qui ont obtenu, grâce à leurs actions, de 5 à 20 % d'augmentation.

Citons encore 30 francs de l'heure chez Salsac et chez Guibal à Clermont dans l'Hérault. Dans la Chaussure à Romans, les monteurs obtiennent une augmentation de 8 à 12 francs de l'heure qui se répercutera sur les salaires des catégories n'ayant pas eu de relèvement récemment.

A Sud-Aviation, c'est 16 francs d'arrachés par heure et à la Thomson des augmentations allant jusqu'à 28 francs de l'heure.

PAIX EN ALGERIE

vités du Mouvement de la Paix, et elles prendront des initiatives propres.

Chaque jour, un grand nombre de cartes-lettres parviennent signées à la Présidence de la République. Les réunions organisées rencontrent de grands succès, le 19 janvier un grand meeting aura lieu à Paris.

Il faut faire chaque jour davantage.

UNE NOUVELLE RUBRIQUE :

Education syndicale



Une nouvelle rubrique prend sa place dans votre bulletin : une rubrique d'éducation syndicale.

Son titre effraie peut-être. Il s'agit en réalité d'une chose simple.

Chacun d'entre vous, d'entre nous, rencontre dans son activité syndicale des problèmes qui demandent réflexion et nous recherchons alors ce qu'il y a d'écrit là-dessus pour nous faire une opinion, enrichir ou revoir celle qu'on s'est faite, en un mot, y voir clair. Ce souci n'est pas seulement celui des militants, il est aussi celui des syndiqués et de nombreux travailleurs. Combien de fois on vous interroge : Qu'est-ce que la C.G.T. pense sur ceci, sur cela ? Pourquoi la C.G.T. dit-elle ceci ou cela ? Qu'est-ce que vous voulez dire par ceci ou par cela ?

Cette rubrique se propose de répondre à ce besoin. Un besoin d'autant plus grand que le rôle du militant syndical est devenu plus complexe et que ses responsabilités ont grandi. En conséquence son savoir doit être aussi plus étendu et plus profond qu'autrefois. A dire vrai les militants syndicaux d'aujourd'hui doivent pour mieux comprendre la réalité présente et pour l'influer au mieux être un peu économistes, un peu juristes, un peu sociologues.

Bien sûr, nous ne livrerons pas ici de vastes et profondes études. Nous essayerons à chaque numéro de donner des éclaircissements sur quelques-unes des questions que les militants doivent affronter.

Les sujets sont nombreux. Ainsi nous envisageons de traiter quelques problèmes théoriques : définition de la classe ouvrière, du salaire, de la fiscalité, du budget de l'Etat, de l'automatisme, etc. Alternant avec ceux-ci des problèmes en liaison plus directe avec vos tâches : de la démocratie syndicale, du rôle des Unions Locales et Départementales, des maladies professionnelles, des accidents du travail, de l'apprentissage, etc.

Mais quelles que puissent être nos intentions aussi louables soient-elles et notre bon vouloir, il est possible que certaines questions nous échappent. Le mieux serait, pensons-nous, que vous-mêmes, posiez ces questions. Déjà, sur un tout autre plan vous en posez relatives à vos fonctions de délégués. C'est cette pratique que nous suggérons mais portant sur des problèmes plus vastes. Si vous nous posez ces questions — ce que nous souhaitons vivement — notre rubrique sera plus vivante et plus proche de vos besoins. Car, c'est pour l'essentiel à les satisfaire que vise cette rubrique.

**

Ces quelques éléments que nous apporterons ici, aideront, nous l'espérons, à votre étude personnelle, à votre formation : une heure de lecture facilite souvent énormément le travail pratique. Ils vous aideront aussi à engager le dialogue avec tous ceux qui vous posent des questions. Pourquoi si un problème les intéresse (et il dépend de vous qu'il en soit ainsi) ne prêteriez-vous aussi tel ou tel numéro du bulletin qui en traite.

Et puis, n'est-il pas possible, sous l'égide de la section syndicale, de réunir les délégués avec, à l'un des points à l'ordre du jour, la discussion de l'article d'éducation du bulletin.

Les formes d'utilisation de cette rubrique sont sans doute à multiplier. L'idée, c'est que les articles de cette rubrique aident déjà à votre formation personnelle, mais concourt aussi à une information et à une éducation plus large.

**

Il reste que tout ne peut être traité dans ce bulletin. Son objet et sa concision s'y opposent.

Ainsi restent pleinement utiles et nécessaires la lecture et l'étude des autres publications de la C.G.T. En premier lieu « Le Peuple » qui chaque quinzaine apporte toutes données et précisions sur le travail syndical et qui va lui aussi ouvrir une rubrique d'éducation syndicale d'un autre niveau. Egalement le « Droit Ouvrier » dont les études et les publications de jurisprudence apportent la formation juridique utile aux syndicats et unions locales.

Ainsi, demeure l'intérêt de l'Education Syndicale par les Cours : les cours du soir et stages de fin de semaine des syndicats, U.L. et U.D. et les stages nationaux de la Confédération et des fédérations nationales.

Telle que nous la concevons, et il convient encore d'y insister en réponse aux questions que nous vous demandons de poser, cette rubrique, pour modeste qu'elle soit, peut néanmoins vous rendre de grands services.

DES BROCHURES POUR LA FORMATION INDIVIDUELLE DES MILITANTS ET POUR LES COURS SYNDICAUX

- La C.G.T.
- Le Travail syndical à l'Entreprise.
- Les Comités d'Entreprise.
- La propagande syndicale.
- L'unité d'action et l'unité syndicale.
- La lutte des classes et le syndicat.
- L'exploitation capitaliste.

PRIX : 0,25 NF (25 francs légers)

- Un **OUVRAGE** sur l'Histoire de votre Confédération :
« **ESQUISSE D'UNE HISTOIRE DE LA C.G.T.** »
PRIX : 3 NF (300 francs légers)

Les commandes sont à passer à votre Union Départementale ou à l'administration de la C.G.T. : 213, rue Lafayette, Paris-10^e (contre paiement : C.C.P. Paris 62-84).

LES PROCHAINS STAGES DU CENTRE CONFEDERAL D'EDUCATION OUVRIERE DE LA C.G.T.

— **STAGES DE FORMATION SYNDICALE GENERALE** portant sur l'étude des principales questions intéressant les militants et les militantes au niveau des responsables de grosses entreprises, de syndicats, d'Unions Locales et d'Unions Départementales.

- 27 mars au 9 avril ;
- 12 au 25 juin.

— **STAGES SUR LA PREVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES** destinés aux membres des Comités d'Entreprise et des Comités d'Hygiène et de Sécurité et aux militants qui, dans les directions d'U.D. ou de syndicats, sont chargés de s'occuper des questions d'hygiène et de sécurité.

- 3 au 9 avril ;
- 24 au 30 avril ;
- 15 au 21 mai.

— **STAGE JURIDIQUE** portant sur l'étude des principales questions du droit du travail et de la juridiction prud'homale pour les conseillers juridiques et pour des syndicats, U.L. et U.D. et pour les conseillers prud'hommes nouvellement nommés.

- 24 avril au 7 mai.

— **STAGES DE MILITANTS DE LA JEUNESSE.** — S'adresse aux militants et aux militantes, notamment aux jeunes, ayant dans leur syndicat, leur U.L. ou leur U.D. une activité au sein des commissions de la jeunesse ou destinés à accomplir une telle tâche. Le programme de ce stage allie à l'étude de quelques questions syndicales générales, l'étude plus particulière des problèmes de la défense et de l'organisation des jeunes travailleurs et apprentis.

- 22 au 28 mai.

**

(D'autres stages sont organisés par les Unions Départementales et les Fédérations Nationales, au sujet desquels il faut consulter votre Syndicat).

Une grande bataille pour la diffusion de la Vie Ouvrière

NOUVELLE FORMULE

Camarade Délégué,

Tu sais combien la propagande de l'ennemi de classe accomplit de ravages dans la tête des travailleurs. Il faut en être, en écrire pour apporter le contre-poison et rétablir la vérité.

« LA VIE OUVRIÈRE » fait chaque semaine cette besogne. Le 3 février, lors de la parution du N° 805, la « V.O. » sera encore mieux à même de remplir sa grande tâche.

La décision de la C.G.T. de sortir la « V.O. » en héliogravure début février, corespond à la nécessité de répondre, toujours plus efficacement et largement, aux arguments de la presse ennemie, aux besoins des travailleurs, de leur famille.

En effet, la « V.O. » sera comme celle que tu as vu lors du Numéro spécial du Cinquantenaire, plus jolie, plus facile à lire, mieux illustrée et plus vivante. Les travailleurs y retireront plus de profits des conseils qui seront développés, ils seront plus tentés de la lire régulièrement et de l'emporter au foyer.

Elle pourra lutter avec plus d'efficacité contre le contenu des illustrés et luxueuses revues bourgeoises.

C'est vrai qu'elle coûtera 0,50 NF. Mais pour un tel journal d'une conception moderne, utile et agréable, c'est vraiment un

prix au-dessous duquel il n'est pas possible d'aller. La plupart des revues hebdomadaires sont beaucoup plus onéreuses que cela pour un contenu qui va à l'encontre des intérêts de la classe ouvrière.

Que de conseils, d'aide, la « V.O. » n'apporte-t-elle pas dans une année ? C'est ce qu'il faudra montrer sans cesse aux travailleurs et en particulier aux syndiqués.



A son lancement et pendant 3 semaines, la « V.O. » parlera notamment de la façon de rédiger la déclaration d'impôts.

Camarade Délégué, avec la section syndicale, prépare avec succès le lancement de la « V.O. » nouvelle formule, pour que celle-ci soit encore plus diffusée qu'auparavant. Toutes nos tâches et les tiennes en particulier en seront facilitées.

A propos du Guide du Délégué du Personnel

De nombreux camarades ou syndicats écrivent au « Délégué du Personnel » pour signaler qu'ils n'ont pas encore reçu les « Guides du Délégué » qu'ils ont commandés et même pour certains payés à l'avance.

Nous informons les camarades et les syndicats intéressés que les envois sont assurés au fur et à mesure de l'approvisionnement, le premier tirage ayant été rapidement épuisé.

Par ailleurs, nous nous devons de signaler que l'approvisionnement se fait à un rythme qui est loin de satisfaire actuellement les commandes au fur et à mesure.

Nous avons voulu rechercher à un prix raisonnable la qualité dans les différents éléments entrant dans la composition du « GUIDE » (papier, couverture, brochage, onglets, etc...) ce qui a nécessité de faire appel à trois maisons dont les moyens de fabrication n'ont pas permis de maintenir le rythme de livraison initialement prévu.

Nous espérons que nos camarades comprendront les raisons que nous leur expliquons en les assurant que nous continuons nos efforts pour accélérer les choses et leur donner satisfaction dans les meilleurs délais.

« Le Délégué du Personnel ».

Avis important

Pour tout changement d'adresse, envoyer la bande-adresse avec la modification.

Toute nouvelle liste de délégués doit être envoyée, en DOUBLE EXEMPLAIRE, par l'intermédiaire des UNIONS DÉPARTEMENTALES (pour la Province) et par l'intermédiaire des syndicats pour la Seine.

QUESTIONS

et Réponses

Q. — Je voudrais savoir la façon de calculer les voix d'une liste, lors des élections de délégués du personnel ou du comité d'entreprise,

1° Lorsqu'il n'y a qu'une seule liste,

2° Lorsqu'il y a une liste incomplète et unique.

R. — Il s'agit là d'une question importante qui intéresse de nombreux camarades aux prises avec leurs directions. Aussi, il faut y insister (1).

Lorsqu'il n'y a qu'une seule liste de candidats, la Cour de Cassation a jugé que :

1° La loi n'a nullement imposé à chacune des organisations syndicales l'obligation de présenter une liste de candidat, mais seulement réglé, en prévision du cas où plusieurs listes seraient établies par elles, le mode de répartition entre celles-ci des sièges à pourvoir ;

2° Il est parfaitement possible qu'une seule liste soit présentée à l'agrément du corps électoral et, dans ce cas, le système de la représentation proportionnelle est inapplicable et le scrutin majoritaire reprend nécessairement son empire.

Cela signifie que, dès lors que le quorum a été atteint, les candidats de la liste unique se partagent tous les sièges à pourvoir, dans l'ordre du nombre de voix qu'ils ont obtenu.

Si le quorum n'a pas été atteint, les candidats de la liste unique ne sont pas élus ; il y a lieu de procéder à un second tour. Si, à ce deuxième tour, il y a plusieurs listes (les candidatures non syndicales étant admises) c'est le système de la représentation proportionnelle qui s'applique normalement.

Donc, dans une élection où seule existe une liste **même incomplète** tous les candidats de cette liste sont élus à condition qu'il y ait le quorum des élections.

Dans quel ordre les élus sont-ils proclamés ?

La Cour de Cassation a jugé que les candidats d'une même liste doivent être proclamés élus suivant le nombre de voix recueilli par eux, et non d'après leur ordre de présentation.

Bien entendu, nous ne saurions approuver l'attitude de la

(1) Pour toutes ces questions se rapporter à « SERVIR » N° 124, octobre 1955.

Cour de Cassation. Nous considérons, au contraire, que les candidats doivent être désignés dans l'ordre de leur présentation. Quoi qu'il en soit, l'attitude de la Cour de Cassation s'impose un droit positif.

Prenons un cas concret :

Voici une entreprise :

Inscrits : 60 ; Votant : 53 ; Blancs ou nuls : 8 ; Enveloppes vides : 3.

A élire 3 Délégués. Une seule liste C.G.T. de 2 candidats.

Obtiennent :

M. A : 37 voix

M. B : 21 voix

Le quorum ayant été atteint, suivant la Cour de Cassation. A et B sont élus dans l'ordre de leurs voix, même si B n'a pas la majorité absolue.

Le quorum est la moitié des votants effectifs. Soit dans ce cas :

$$53 - 11 (8 + 3) = \frac{42}{2} = 21$$

Nous faisons quant à nous les plus extrêmes réserves sur ce calcul à cause du sens donné aux bulletins blancs ou nuls qui sont quand même un acte de vote et, de plus, l'interprétation n'est pas conforme à la Loi N° 47-1234 du 7 juillet 1947 et à la Loi N° 47-1235 du 7 juillet 1947.

En outre, plusieurs jugements concernant les élections d'entreprise ont décidé, ce qui est logique, que les sièges non pourvus par suite d'absence de candidats doivent rester vacants. Le Juge de Paix de Paris (9°), dans une affaire où la liste C.G.T. avait droit à 4 élus, alors qu'elle n'avait que 2 candidats, a jugé « qu'ils ne pourraient pas être attribués à une autre des listes en présence qui, en raison du nombre de voix par elles obtenues ne peuvent prétendre à un nombre de sièges plus élevé ». Les deux sièges sont restés vacants sur les 7 à pourvoir. Ils n'ont pas été attribués aux listes C.F.T.C. et F.O. qui, bien que complètes n'avaient droit, du fait de leur faible moyenne qu'à 1 et 2 élus respectivement.

Lorsque un ou plusieurs sièges sont ainsi vacants, ils ne peuvent pas faire l'objet d'un deuxième tour du scrutin, avec candidatures libres. Le deuxième tour n'est prévu par la loi que pour le cas où le quorum n'est pas atteint au deuxième tour.

RENFORCEMENT DE LA C. G. T.

(SUITE DE LA PAGE 5)



Si nous avons de tels résultats c'est que le mécontentement des travailleurs grandit. Quand il en est ainsi les travailleurs se tournent vers l'organisation syndicale combattive, celle qui les défend en permanence, à seule fin que la C.G.T. les aide à régler leurs comptes.

C'est aussi parce que les travailleurs reconnaissent en la C.G.T. l'organisation qui les a toujours éclairés, qui n'a jamais eu d'attitude équivoque à l'égard du nouveau régime.

Dès le début elle a su prendre les responsabilités qu'il fallait alors que d'autres biaisaient et cherchaient à camoufler la vérité.

Mais il y a autre chose de très important. Outre l'aspect de l'activité intérieure de la C.G.T., il y a aussi le changement de la situation générale dans le monde.

L'existence de la détente internationale, l'esprit de Paix qui progresse, qui fait tomber des préventions, y compris anticom-

munistes à l'égard de la C.G.T., pèse de façon positive sur l'esprit des masses qui se tournent davantage vers nous.

La C.G.T. sort grandie à nouveau de l'épreuve — qui n'est certes pas terminée — mais cela offre de nouvelles perspectives de lutte et de renforcement de la C.G.T.

La grande campagne de renforcement de la C.G.T. est engagée. Nul doute que nos camarades délégués soient, avec l'ensemble de nos militants, les plus actifs dans cette campagne.

Ils connaissent bien les travailleurs qu'ils représentent et ces derniers les connaissent bien et ont confiance en eux.

Nos délégués ne sont-ils pas les mieux placés pour établir le compte rendu d'activité des délégués et de la section syndicale et veiller à ce que cela soit porté à la connaissance de tous les travailleurs.

La reprise des cartes bat son plein.

Il faut l'organiser là où ce n'est pas encore fait.

Et continuer, après, à contacter tous les travailleurs pour leur proposer l'adhésion au syndicat. Revoir même ceux qui avaient refusé une première fois.

Comme nous l'écrivait récemment un camarade, l'année 1959 a été l'année de la confiance à la C.G.T., celle de 1960 doit être celle des adhésions massives.

